



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département du BAS-RHIN
Canton de MOLSHEIM - Commune de DANGOLSHEIM

ARRÊTE PERMANENT DU MAIRE n° 26/2026

Plan local d'urbanisme de la commune de Dangolsheim
Engagement de la modification n°1

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DANGOLSHEIM,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale Bruche-Mossig approuvé le 8 décembre 2021 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 juin 2020 ;

ARRÊTE

Article 1 : La procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Dangolsheim est engagée dans l'objectif de :

- Reclasser en zone Ux une parcelle accidentellement classée en zone A (erreur matérielle) ;
- Revoir l'écriture de certaines règles sur les toitures en zone Ua, afin de prendre en compte les particularités de certaines constructions existantes et préciser l'usage et l'implantation des toitures plates ;
- Préciser les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de la zone 1AU afin de limiter les possibilités d'interprétation des objectifs poursuivis par la commune ;
- Mettre à jour les règles concernant la gestion des eaux pluviales ;
- Intégrer les nouvelles limites du territoire communal, suite aux transferts de terrains réalisés avec la commune de Soultz-les-Bains et approuvés par arrêté préfectoral du 20/01/2023 ;

Article 2 : Le présent arrêté sera publié conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le module de suivi de procédures du Géoportail de l'Urbanisme.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Molsheim
- Monsieur le Président du conseil régional de la Région Grand Est
- Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace
- Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie
- Monsieur le Président de la chambre des métiers
- Monsieur le Président de la chambre d'agriculture

- Monsieur le Président du PETR de la Bruche-Mossig
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

Dangolsheim, le 15/09/2026

Fabien BLAESS
Maire de Dangolsheim.

